



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

13 10

2023

SIGNATURE DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES SISMIQUES DE LOURDES



À l'occasion de la 2^e édition de la journée « Tous résilients face aux risques » et du 10^{ème} anniversaire de la maison de la connaissance des risques sismiques de Lourdes, **le préfet des Hautes-Pyrénées a signé le Plan de Prévention des Risques Sismiques (PPRS) de Lourdes, le 13 octobre 2023.**

UNE PRÉVENTION EN AMONT POUR ÉVITER LES RISQUES

Si l'occurrence des séismes graves est relativement rare sur le territoire français, l'ampleur de leurs conséquences socio-économiques potentielles – pouvant être aggravées par des effets naturels ou technologiques – appelle à la mise en place de mesures de prévention, adaptées aux différents territoires, afin de réduire l'impact de tels événements.

La politique française de réduction du risque sismique s'articule principalement autour des axes suivants :

- informer les populations habitant les zones à risques ;
 - définir et faire appliquer les règles de construction et d'aménagement du territoire, pour réduire la vulnérabilité et l'exposition au risque ;
 - améliorer la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque sismique ;
- préparer la gestion de crise.



Ce n'est pas le séisme qui tue, mais les constructions mal bâties qui s'effondrent sur leurs occupants. Or, il est impossible de prévoir la date, le lieu et la magnitude d'un séisme à venir et donc d'évacuer les bâtiments avant l'arrivée des ondes destructrices.

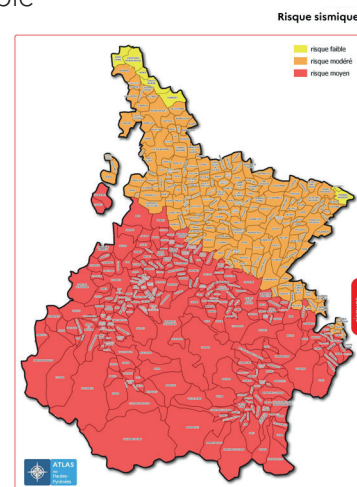
Le moyen de prévention le plus efficace contre le risque sismique est donc la construction parasismique. C'est pourquoi la démarche française de prévention du risque sismique repose principalement sur l'amélioration de la qualité du bâti, notamment par une bonne application de la réglementation parasismique.

LOURDES, UNE COMMUNE AUX RISQUES CONSTANTS

La région des Pyrénées étant soumise à une activité sismique régulière. La commune de Lourdes est située en zone de sismicité moyenne¹. Elle est susceptible de connaître des secousses sismiques importantes, avec des effets destructeurs. Ainsi, le séisme du 24 mai 1750 à Juncalas a occasionné des dégâts importants sur la ville ou encore le dernier séisme fortement ressenti est celui d'Argelès-Gazost, le 17 novembre 2006.

Face à ce risque, après plus de 15 ans d'études et de discussions et un mois après le séisme meurtrier du Maroc, **le Plan de Prévention des Risques Sismiques (PPRS) de Lourdes est abouti.**

Un plan de prévention des risques naturels (PPRN) vise, dans une perspective de développement durable, à réduire les conséquences négatives des risques sur les vies humaines, l'environnement, l'activité économique et le patrimoine culturel : son objectif premier est la non-aggravation de l'exposition aux risques naturels, le second est la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Le plan de prévention des risques sismiques (PPRS) permet de prendre en compte le risque sismique dans l'aménagement, la construction et la gestion du territoire communal. Il est un préalable réglementaire nécessaire à la gestion du risque en cas d'avènement.



¹ Le territoire national est divisé en 5 zones : 1 → Très faible, 2 → Faible, 3 → Modérée, 4 → Moyenne et 5 → Forte.

UN PLAN SIGNÉ, FRUIT D'UN TRAVAIL COLLABORATIF ET DE CONCERTATION

Le PPRS de Lourdes est le fruit d'un long processus. Après une étude de micro-zonage réalisée sur Lourdes par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) en 2006, au vu des impacts potentiels sur la population permanente et touristique (5 millions de visiteurs par an), **le PPRS de Lourdes a été prescrit par l'État en 2007.**

En 2012, un pré-diagnostic sur les bâtiments les plus vulnérables, tels que les établissements scolaires, a été effectué, permettant d'identifier leur sensibilité. **Un projet de plan a été présenté à la commune en 2017, puis une enquête publique a été organisée durant l'été 2018,** se concluant avec un avis favorable assorti de quelques réserves. Ces réserves ont été levées grâce à :

- une actualisation du document ;
- la mobilisation du C'prim pour la communication et l'information du public ;
- une évolution favorable des règles de cofinancement des travaux de sécurisation des éléments non-structuraux.

Le PPRS, applicable sur la commune de Lourdes, clarifie les règles de construction parasismiques en fonction d'un zonage de sensibilité aux ondes sismiques, et impose le renforcement des éléments non-structuraux sur un certain nombre de bâtiments. En effet, en cas de séisme d'intensité modérée, le principal risque est la chute de ces éléments non-structuraux : cheminées, balcons, enseignes, tuiles et ardoises des toits...

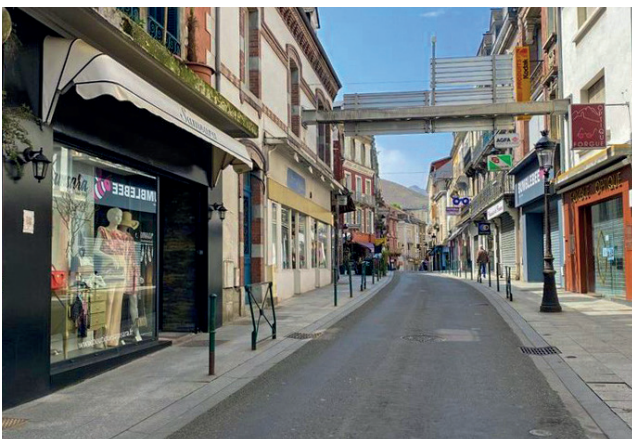


DES OBLIGATIONS DE SÉCURISATION SOUTENUES PAR L'ÉTAT

La signature du PPRS impose à un certain nombre de propriétaires d'effectuer des travaux de sécurisation de ces éléments.

Les propriétaires des bâtiments construits après 1998, et de ceux construits entre 1968 et 1998 bénéficiant d'une attestation de conformité aux normes alors en vigueur, n'ont aucune obligation.

Pour les autres bâtiments, le PPRS peut imposer des travaux sur des éléments non-structuraux et dans la limite de 10 % de la valeur du bien. Sécurisation des enseignes, des cheminées, des balcons et des autres éléments de façade non structuraux sont à réaliser dans un délai de 5 ans.



Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit aussi fonds Barnier) pourra accompagner les propriétaires privés à hauteur de 80 % et les entreprises de moins de 20 salariés à 40 % du coût des travaux à réaliser. En les combinant avec d'autres financements, le PPRS peut donc constituer une opportunité pour réaliser quelques travaux.

Contact

Contact presse de la Préfecture

Service communication

Préfecture des Hautes-Pyrénées

Place Charles de Gaulle, 65 000 Tarbes

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*